

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

07 JUIN 2021

Heure : 19H00 / 21H15

Lieu : Salle Louis Taupin

Présents

A.Vallet : maire

L.Bianchi : 1er adjoint

Conseillers municipaux :

Mmes N.Bretin, C.Leyreloup, N.Hoslet, M.Grangeon,
M. A.Boutry, L.Faraut, T.Parin.

Excusés : Mme C.Lafond, M. L.Jacq,

Absents :

Pouvoirs :

Mme C.Lafond donne pouvoir à M. A.Vallet.

M. L.Jacq donne pouvoir à M. L.Bianchi

Points abordés selon ordre du jour :

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et fait l'appel des membres de l'équipe municipale.

Le quorum est atteint.

1 / Délibération portant sur l'augmentation de la part fixe et du prix du m3 d'eau produite pour l'assainissement collectif :

M. le maire expose les éléments qui le conduisent à solliciter une augmentation de la part fixe et du prix du m3 d'eau produite.

La nouvelle réglementation impose aux communes de faire analyser les boues issues de la station d'épuration avant vidange.

Le coût de cette opération est d'environ 350€.

Il précise également que les coûts actuels n'ont pas subi de modification depuis 2014.

Il propose de fixer la part fixe à 90 € au lieu de 85 € et de 1,25 € le m3 au lieu de 1,15 €.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident les nouveaux tarifs pour les riverains raccordés à l'assainissement collectif.

2 / Délibération portant sur l'ouverture du poste de l'agent affecté à la cantine scolaire et au bionettoyage de la mairie :

M. le maire informe les membres du conseil du départ en retraite de Mme E.Campos au 31 juillet 2021.

Selon les règles liées à la Fonction Publique Territoriale, M. le maire fera « une ouverture de poste » auprès du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Les candidats seront ensuite reçus en mairie.

Après en avoir délibéré,

=> à l'unanimité, les membres du Conseil municipal valident l'ouverture du poste de l'agent affecté à la cantine et au bionettoyage de la mairie.

3 / Délibération portant sur le renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2021 :

M. le maire fait part à l'équipe municipale de la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie pour une durée d'un an auprès d'un organisme bancaire pour un montant de 40.000 €.

Celle-ci permet la gestion des besoins de trésorerie à court terme dans l'attente du versement de diverses subventions.

M. le maire propose de poursuivre avec la Caisse d'Epargne comme en 2020.

4 / Informations diverses :

→ Organisation de la fête de la musique :

M. le maire fait part du protocole sanitaire transmis par la préfecture pour l'organisation de la fête de la musique et énonce les contraintes (obligation de rester assis, table de six, pas de file d'attente, couvre feux à 23h). Face à ces contraintes, il est décidé de ne pas organiser la fête de la musique le 25 juin 2021.

→ Organisation des élections régionales et départementales :

M. le maire énonce l'organisation à mettre en place afin de respecter les règles imposées par la préfecture.
Deux bureaux de vote seront en place : un pour les régionales et un pour les départementales.
Les créneaux horaires seront : 8h - 13h et 13h - 18h.
Il y aura deux circuits distincts afin d'éviter que les personnes ne se croisent.
Le port du masque est obligatoire.
Le gel hydro alcoolique sera mis à disposition des électeurs.

→ Montant de la subvention DETR 2021 :

M. le maire informe les membres du conseil de l'arrêté attributif de subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet portant sur l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

40 % de subvention ont été accordés, soit 9.638 € sur un montant total d'opération de 24.095,74 € HT.

→ Travaux au cimetière :

M. le maire rappelle que des travaux sur le mur du cimetière sont planifiés samedi 12 juin, et appelle les élus à participer à la réparation de celui-ci.

5 / Questions diverses :

Mme Grangeon :

Est-ce que le site internet de la commune a évolué ?

M. le maire informe qu'une séance de travail avec M. L.Faraut, chargé de la communication, a été réalisée pour valider l'arborescence présentée par celui-ci et pour constituer des fiches de renseignements.

Il précise que le contexte sanitaire a ralenti le travail de mise en œuvre du projet.

Le maire clôt la séance à 21h15.

Prochain conseil municipal : Septembre 2021